

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 42

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

OBJET

Montant des subventions allouées au titre de 2017 au Mouvement Français pour le
Planning Familial et au Comité d'Hygiène et de Santé Bucco-dentaires des Bouches
du Rhône

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
1 30 85**

PRESENTATION

L'organisation des activités de planification et d'éducation familiale et les actions de prévention en faveur de l'enfance dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile font partie intégrante de la politique de santé publique menée par le Département.

A ce titre, je vous propose de soutenir deux associations œuvrant dans le domaine de la planification et de l'éducation familiale et dans la prévention des maladies bucco-dentaires.

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL SAN 000648 et SAN 000649

Adresse : 106, Boulevard National – 13003 Marseille

Président : Gilles LE BEUZE

L'organisation des activités de planification et d'éducation familiale entre dans le cadre des compétences confiées au Département par le Code de la Santé Publique. Ces activités sont gérées soit directement, soit par voie de convention avec les services hospitaliers ou les associations.

La convention signée le 18 octobre 2016 entre le Département et le Mouvement Français pour le Planning Familial définit les modalités de partenariat entre le Département et le centre de planification sis 106, Boulevard National – 13003 Marseille. Aux termes de cette convention, le Département attribue une subvention annuelle afin d'assurer notamment :

- Les frais résultant des dépenses liées à la contraception concernant les personnes mentionnées à l'article L. 2311-4 du CSP, sur prescription du médecin du centre (mineures désirant garder le secret et personnes ne bénéficiant pas de couvertures assurance maladie),
- La consultation préalable à la prescription contraceptive,
- Les dépenses de médicaments, produits et objets contraceptifs calculées sur la base du prix coûtant,
- Les frais de fonctionnement propres au centre de planification.

D'autre part, le Département prend en charge, pour les personnes mentionnées ci-dessus, les frais d'analyses et cytologies cervico-vaginales pratiquées au Laboratoire Départemental d'Analyses pour le compte du MFPF.

Pour 2016, le Département a alloué une subvention de 115 000 € au MFPF pour le fonctionnement du Centre de Planification et d'Education Familiale.

Une deuxième convention signée également le 18 octobre 2016, a fixé la subvention annuelle du Département allouée pour le fonctionnement général de l'association à 10 000 €

Je vous propose de reconduire ces subventions à hauteur de 115 000 € pour le fonctionnement du CPEF et de 10 000 € pour le fonctionnement général de l'association au titre de 2017.

Le MFPP œuvre également pour le droit à l'information et à l'éducation permanente. Il se donne pour objectif de créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance, dans le respect des différences, de la responsabilité et de la liberté des personnes.

Dans ce cadre, je vous propose de soutenir deux projets spécifiques du MFPP :

1 - PROJET « Mobilisation des femmes séropositives par des actions luttant contre leur isolement via le collectif « Femmes + » n° : Asso-SAN 000652 :

Le MFPP défend le droit à la contraception et à l'avortement, combat toutes les formes de discriminations et de violences, notamment sexuelles, dont les femmes sont l'objet et participe aux luttes qui ont pour but de favoriser l'autonomie des femmes et la promotion de leurs droits.

Depuis 2005, le MFPP coordonne et anime le collectif « Femmes + » qui permet de proposer des actions territorialisées cohérentes pour lutter contre l'isolement et la désinsertion sociale des femmes séropositives de la région PACA en situation d'éloignement ou de précarité et favoriser leur éducation thérapeutique.

En 2017, le projet est reconduit avec les mêmes objectifs :

- Accompagner les femmes concernées sur des actions de visibilité et de plaidoyer, pour faire entendre leur parole ;
- Ouvrir un espace de parole, de rencontre et de partage d'expérience afin de réduire l'isolement et l'exclusion sociale des femmes concernées ;
- Favoriser des interventions en éducation à la santé, en s'appuyant sur les demandes des femmes.

En 2016, le Département a octroyé à cette association une subvention de 3 000 € afin de poursuivre son action auprès des femmes séropositives. En 2017, il est proposé d'octroyer une nouvelle subvention de 3 000 € à cette association afin de pérenniser son action.

2 - PROJET « Sexualité, Handicap et Prévention en milieu spécialisé » n° : Asso-SAN-000650 :

Depuis 2010, le MFPP met en œuvre des actions d'éducation à la sexualité et de prévention des risques sexuels adaptées à la diversité des contextes, handicaps et niveaux de compréhension des adolescents et jeunes adultes vivant en milieu spécialisé dans les Bouches-du-Rhône.

Ces actions visent à favoriser dans le cadre de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'accès à l'information, à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes, qui du fait de leur(s) handicap(s), se trouvent dans une situation sociale qui limite la reconnaissance de leur autonomie et de leur citoyenneté.

En 2017, le projet est reconduit avec les mêmes objectifs :

- Favoriser l'accès à l'information et le développement des compétences en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes, qui du fait de leur handicap, se trouvent dans une situation sociale qui limite la reconnaissance de leur autonomie et de leur citoyenneté,
- Former et accompagner les personnels éducatifs et d'encadrement dans les établissements et services accueillant ce public.

En 2016, le Département a octroyé à cette association une subvention de 3 000€ afin de poursuivre son action auprès des personnes handicapées. En 2017, il est proposé d'octroyer une nouvelle subvention de 3 000€ à cette association afin de pérenniser son action.

COMITE D'HYGIENE ET DE SANTE BUCCO-DENTAIRES DES BOUCHES DU RHONE

Adresse : 9, rue Max Dormoy – 13004 Marseille

Président : Michel LE GALL

Le Comité d'Hygiène et de Santé Bucco-dentaires des Bouches du Rhône est un organisme associatif émanant de la profession dentaire. Il est affilié à l'UFSBD Nationale qui en tant que Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) conduit une mission de santé publique.

L'UFSBD met en œuvre des programmes d'action en cohérence parfaite avec les recommandations de la haute Autorité de Santé parues en novembre 2010 dans son rapport sur les stratégies de prévention de la carie dentaire.

Le CHSBD a pour but de promouvoir et coordonner les interventions en matière de santé bucco-dentaire dans les Bouches du Rhône. Il conçoit, met en œuvre et évalue l'ensemble des moyens de détection et de prévention adaptés à la lutte contre les affections bucco-dentaires.

A ce titre, le Département soutient le CHSBD depuis de nombreuses années par voie de conventions pour la mise en place de programmes de prévention des maladies bucco-dentaires dans les écoles maternelles des Bouches du Rhône.

Ces programmes de prévention se concrétisent par une action de motivation collective qui concerne les enfants scolarisés dans les écoles maternelles des classes moyenne et grande section, leurs enseignants et leurs parents.

Ces actions entrent pleinement dans le cadre des politiques locales de prévention sanitaire en faveur de l'enfance mises en œuvre par le Département dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile.

Une convention a été signée le 25 octobre 2016 fixant à 30 000 € le montant de la subvention départementale. Pour 2017, il est proposé de reconduire cette subvention à hauteur du même montant.

PROPOSITION

Au vu de ces éléments, je vous propose de soutenir ces projets présentés dans le tableau en annexe par le biais de subventions de fonctionnement et de projets spécifiques pour un montant total de 161 000 € soit 131 000 € pour le MFPPF et 30 000 € pour le CHSBD, et vous propose la signature d'avenants aux conventions du 18 octobre 2016 entre le Département et le MFPPF et du 25 octobre 2016 entre le Département et le CHSBD ainsi que la signature avec le MFPPF de deux conventions type de projet spécifique conformément aux modèles approuvés par délibération n° 122 de la Commission Permanente du 27 juin 2014.

CONCLUSION

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent, et sur proposition de Madame la Déléguée à la Protection Maternelle et Infantile, Enfance, Santé, Famille, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

N° de Dossier	Nom du tiers et adresse	Structure concernée	Descriptif de la demande	Type de demande	Montant sollicité pour la subvention	Montant proposé
SAN-000649	MFPF 106, Boulevard National 13003 Marseille	MFPF	Fonctionnement du Centre de Planification et d'Education Familiale (consultations, médicaments, dépenses liées à la contraception)	Projet spécifique	115 000 €	115 000 €
SAN-000648	MFPF 106, Boulevard National 13003 Marseille	MFPF	Fonctionnement général du MFPF	Fonctionnement général	10 000 €	10 000 €
SAN-000652	MFPF 106, Boulevard National 13003 Marseille	MFPF	Mobilisation des femmes séropositives par des actions luttant contre leur isolement via le collectif « Femmes + »	Projet spécifique	5 000 €	3 000 €
SAN-000650	MFPF 106, Boulevard National 13003 Marseille	MFPF	Sexualité, Handicap et Prévention en milieu spécialisé	Projet spécifique	3 000 €	3 000 €
SAN-000640	CHSBD 9, rue Max Dormoy 13004 Marseille	CHSBD	Mise en œuvre des actions de prévention des maladies bucco-dentaires dans les écoles maternelles	Fonctionnement général	41 500 €	30 000 €